



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 45_CC_2019_CCDS

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°55-CC-2018-CCDS RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL EN FAVEUR DE MONSIEUR FRANCOIS RINGUET

Séance du 29 août 2019

Date de convocation : 22 août 2019 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf août à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Line LETARD, Justine MINDJOUK-SAIBOU

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Justine MINDJOUK SAIBOU
Denis BURLLOT à Emilie VENTURA-CLET
Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Edgard CHOCHO
Enrico WILLIAM à Christian PITTA
Céline ZULEMARO à France CLET-COURAT

Absents non excusés :

Stéphane Antoinette, Pierre HO-WEN-SZE, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération n°55-CC-2018-CCDS le Conseil Communautaire a attribué un mandat spécial à Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes, afin de représenter l'EPCI aux diverses rencontres institutionnelles (les villes d'Ariane) organisées du 10 au 16 décembre 2017 à Paris.

Par courrier en date du 8 mars 2019, le contrôle de légalité relève le caractère contraire au principe de non rétroactivité de la ladite délibération et en demande le retrait.

Aussi je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant au retrait de la délibération N°55-CC-2018-CCDS relative à l'attribution d'un mandat spécial en faveur de Monsieur François RINGUET.»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les articles L 5211-14 et L 2123 -18 du Code général des collectivités locales ;

Vu la délibération N°55-CC-2018-CCDS, attribuant un mandat spécial en faveur de Monsieur François RINGUET pour son déplacement du 10 au 16 décembre 2017 à Paris ;

CONSIDÉRANT la lettre d'observation du contrôle de légalité de la Préfecture en date du 08 mars 2019 rappelant le principe de non rétroactivité des actes administratifs,

Oui l'avis du bureau en date du 20/06/2019,

Vu le rapport de présentation,

À l'unanimité des membres présents,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de la décision du contrôle de légalité relevant le caractère contraire au principe de non rétroactivité de la délibération N°55-CC-2018-CCDS relative à l'attribution d'un mandat spécial en faveur de Monsieur François RINGUET

ARTICLE 2 : DE RETIRER la délibération N°55-CC-2018-CCDS relative à l'attribution d'un mandat spécial en faveur de Monsieur François RINGUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

Le Président ne vote pas.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 06
Nombre de votants : 17
Pour : 17 (dont 5 procurations)
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 29 août 2019

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 2^{ème} Vice-Président, par délégation,



Stéphane ANTOINETTE

Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: mardi 10 septembre 2019 12:30
À: Yalémi TIOUKA; Joëlle JERSIER
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20190910-15464.xml; 973-200027548-20190829-45_CC_2019_CCDS-DE-1-2_15447.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>
Envoyé : mardi 10 septembre 2019 11:30
À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>
Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-09-10(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 45_CC_2019_CCDS

Objet acte: RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 55-CC-2018-CCDS RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL EN FAVEUR DE MONSIEUR FRANCOIS RINGUET

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.6.3-Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus

Identifiant Acte: 973-200027548-20190829-45_CC_2019_CCDS-DE
